

TITRE : Politique sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

RESPONSABLE : Direction des services techniques

ÉMISE LE : 2022-03-31

ADOPTÉE PAR : Conseil d'administration

DERNIÈRE RÉVISION :

-

POLITIQUE

PROCÉDURE

1 PRÉAMBULE

Les changements climatiques (CC) sont désormais reconnus comme étant la plus grande menace pour la santé du 21^e siècle (Romanello & al., 2021). Il est également reconnu que les réseaux de santé mondiaux ont une empreinte climatique importante, avec des émissions de gaz à effet de serre équivalant à près de 5% des émissions mondiales (Health Care Without Harm, 2019, p. 10).

La mission des réseaux de la santé étant de protéger et de promouvoir la santé, il est de notre devoir de diminuer notre apport potentiel à la problématique des CC. Comme réseau de santé, nous devons également être prêts à faire face aux impacts potentiels des CC qui seront nombreux sur la santé par exemple, les maladies et décès liés à la chaleur, à l'augmentation des zoonoses et au smog (ACME, 2019). C'est dans ce contexte que l'INSPQ recommande maintenant que les CISSS et CIUSSS se dotent d'un plan d'action abordant autant l'adaptation aux CC que la réduction des gaz à effet de serre (INSPQ, 2020).

Avec la présente politique, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC) souhaite augmenter la capacité de ses installations et de ses services à faire face aux CC, diminuer son impact potentiel sur ces derniers et diminuer l'impact de ses opérations sur la population environnante.

De plus, le CISSSMC souhaite mettre en place les mesures nécessaires pour progresser constamment vers la carboneutralité.

2 CHAMPS D'APPLICATION

Cette Politique de lutte et d'adaptation aux CC s'inscrit dans la démarche en développement durable du CISSSMC et s'applique donc à toutes les ressources qui contribuent à la réalisation de sa mission; c'est-à-dire un salarié, cadre, hors-cadre, administrateur du conseil d'administration, médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme, optométriste, résident, chercheur, stagiaire, étudiant, bénévole, partenaires, fournisseurs, usagers et à leurs proches, ainsi qu'aux visiteurs.

La participation et la collaboration de tous permettront au CISSSMC d'atteindre les objectifs relatifs à la présente politique.

3 CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Cette politique est en conformité, mais sans s'y limiter, avec les documents suivants et toutes versions ultérieures:

- Guide sur les changements climatiques : vulnérabilité et adaptation des immeubles du *ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*
- *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., chapitre B-1.1)
- *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*
- *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*
- *Plan pour une économie verte 2030 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*
- *Politique d'approvisionnement responsable du CISSSMC*
- *Politique de développement durable du CISSSMC*
- *Politique énergétique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec*
- *Politique sur la mobilité durable du CISSSMC*
- *Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes du ministère de la Santé et des Services sociaux*

4 DÉFINITIONS

Carboneutralité :

La carboneutralité signifie que nos opérations n'émettent pas de gaz à effet de serre ou que nous compensons ces émissions, par exemple, par des mesures comme la plantation d'arbres, l'utilisation de technologies qui peuvent capter le carbone avant qu'il ne soit rejeté dans l'air ou par l'achat de crédit carbone à des organismes reconnus (ECCC, 2022).

Empreinte environnementale

L'empreinte environnementale est un indicateur permettant de mesurer l'impact de l'activité humaine sur notre planète, comme l'utilisation d'eau et de pesticides, les superficies cultivées, les émissions de gaz à effet de serre, etc. (Carboneutre Québec, 2022).

5 OBJECTIFS

Avec la présente politique, le CISSSMC vise atteindre les objectifs suivants :

1. Augmenter la capacité des installations dont le CISSSMC est propriétaire à faire face aux impacts des changements climatiques, incluant les aléas extrêmes, notamment par l'évaluation des risques et vulnérabilités des bâtiments;
2. Diminuer les îlots de chaleurs causés par les installations dont le CISSSMC est propriétaire, notamment par le verdissement et la création d'îlots de fraîcheur ;
3. Diminuer la présence d'herbe à poux et autres pollens allergènes sur les terrains dont le CISSSMC est propriétaire;
4. Augmenter notre capacité à soutenir les usagers face aux aléas climatiques;
5. Augmenter la capacité de notre chaîne d'approvisionnement à faire face aux impacts potentiels des CC afin d'éviter tout manque de matériel essentiel, notamment en cas d'évènements climatiques extrêmes ;
6. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à nos opérations de manière à tendre progressivement vers la carboneutralité, entre autres, par la mise en place de mesures en efficacité énergétique;
7. Améliorer les connaissances de nos professionnels de la santé relativement aux effets des CC sur la santé.

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Adopter la politique sur la lutte et l'adaptation aux CC;

6.2 COMITÉ DE DIRECTION

- Recommander l'adoption de la politique sur la lutte et l'adaptation aux CC par le conseil d'administration;
- Promouvoir les actions qui appuient les objectifs de la présente politique;
- Prendre en considération les principes d'adaptation et de lutte aux changements climatiques dans les prises de décisions relatives aux grandes orientations de l'établissement, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSSMC.

6.3 DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Porter et administrer la démarche de lutte et d'adaptation aux CC du CISSSMC ;
- Préparer et présenter les analyses coûts/bénéfices requises par la Direction des ressources financières pour les actions de lutte et d'adaptation aux CC qui nécessitent un support financier;
- Réaliser, avec la collaboration de la santé publique, une évaluation de la vulnérabilité aux CC des installations dont le CISSSMC est propriétaire et mettre en place les mesures nécessaires pour diminuer les risques associés à cette vulnérabilité, entre autres en ce qui a trait aux évènements climatiques extrêmes comme les canicules, les inondations, etc. ;
- S'assurer que les systèmes de contrôles des bâtiments permettent d'obtenir en tout temps une température et une qualité de l'air intérieur adéquates pour les usagers, notamment lors d'évènements climatiques extrêmes;

- Mettre en place les mesures nécessaires pour diminuer graduellement les îlots de chaleurs causés par nos installations et la présence d'herbe à poux et autres pollens allergènes pour les installations dont le CISSSMC est propriétaire;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à nos opérations afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

6.4 DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

- Soutenir les différentes directions en ce qui a trait à l'évaluation de la vulnérabilité aux CC;
- Recommander des priorités d'adaptation en fonction de la vulnérabilité des installations et des personnes.

6.5 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Recevoir et examiner les analyses coûts-bénéfices qui pourraient être proposées par les différentes directions pour le financement d'actions de lutte et d'adaptation aux CC.

6.6 DIRECTION DE LA LOGISTIQUE

- Évaluer les impacts potentiels des CC sur nos chaînes d'approvisionnement et mettre en place les actions nécessaires pour diminuer les risques de rupture ;

6.7 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Sensibiliser les employés aux mesures personnelles et professionnels possibles pour réduire la génération de GES ;
- Recueillir, partager et maintenir un niveau de connaissance des bonnes pratiques en matière de lutte et d'adaptation aux CC;
- Soutenir les différentes directions, au besoin, dans l'établissement d'action de lutte et d'adaptation aux CC;
- Mettre en place des sous-comités tactiques et opérationnels selon les besoins;
- Compiler les statistiques concernant la lutte et d'adaptation aux CC.

6.8 DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

- Soutenir les parties prenantes dans les activités de sensibilisation en lien avec la présente politique.

6.9 DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

- Assurer la formation de nos professionnels de la santé relativement aux effets potentiels des CC sur la santé.

6.10 SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

- Réaliser, avec la collaboration de la santé publique, une évaluation de la vulnérabilité aux CC des procédures de mesures d'urgence et mettre en place les mesures nécessaires pour diminuer les risques associés à cette vulnérabilité.

6.11 ENSEMBLE DES DIRECTIONS, GESTIONNAIRES ET CHEFS DES DÉPARTEMENTS MÉDICAUX

- Appliquer, encourager et faire la promotion de la politique;
- Adopter des pratiques de gestion écoresponsables en prenant en considération les impacts sur et par les CC dans les prises de décision relative à leurs opérations, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSSMC ;
- Soutenir et collaborer avec la DST, la DSP, le Comité de développement durable et ses sous-comités.

6.12 PERSONNEL, MÉDECINS, DENTISTES, PHARMACIENS ET ÉTUDIANTS

- S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

6.13 USAGERS, VISITEURS ET BÉNÉVOLES

- Adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

7 MODALITÉS D'APPLICATION

La présente politique traduit l'engagement de la Direction envers la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte d'amélioration continue. Le CISSSMC s'engage à assurer sa mise en œuvre notamment par:

- Le soutien nécessaire à la mise en place de la démarche de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;
- L'adoption d'un plan d'action annuel assurant l'atteinte des objectifs de la présente politique;
- La reddition de comptes en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques de l'établissement à la Direction générale;
- La révision de la politique et du plan d'action en fonction de la progression de la démarche;
- L'affirmation de l'importance de la réduction de son empreinte environnementale dans l'ensemble de ses opérations.

8 ENTRÉE EN VIGUEUR

La politique interne sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

9 RÉFÉRENCES

- ACME. (2019). *Boîte à outils sur les changements climatiques à l'intention des professionnels de la santé: Module 4 -Effets des changements climatiques sur la santé au Canada*. Association canadienne des médecins pour l'environnement. Récupéré sur <https://cape.ca/wp-content/uploads/2019/04/Overall-Climate-Toolkit-FR-April-2019.pdf>
- Carboneutre Québec. (2022). *L'empreinte écologique: La définition simple*. Récupéré sur <https://carboneutrequebec.com/definition-empreinte-ecologique/>
- ECCC. (2022). *La carboneutralité d'ici 2050*. Environnement et Changement climatique Canada. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050.html>

- Gouvernement du Québec. (2006 (à jour 2021)). *Loi sur le développement durable (LRQ, c. D-8.1.1)*. Récupéré sur <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1>
- Gouvernement du Québec. (2020). *Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre D-1.1)*. Récupéré sur <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.1>
- Health Care Without Harm. (2019). *L'empreinte climatique du secteur de la santé: Comment le secteur de la santé participe à la crise climatique mondiale et les possibilités d'action*. Récupéré sur https://noharm-europe.org/sites/default/files/documents-files/6718/French_HealthCaresClimateFootprint_091619_web.pdf
- INSPQ. (2020). *L'adaptation aux changements climatiques dans le réseau de la santé au Québec : les progrès, les facteurs facilitants, les barrières et les besoins*. Institut national de santé publique du Québec. Récupéré sur <https://www.inspq.qc.ca/publications/2719-adaptation-changements-climatiques-reseau-sante-quebec>
- MDDEP. (2013). *Le Québec en action vert 2020: plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques : phase 1*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf
- MELCC. (2020). *Plan pour une économie verte 2030: Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Ministère de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec. Récupéré sur <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736>
- MERN. (2016). *Politique énergétique 2030.: L'énergie des québécois: source de croissance*. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Récupéré sur <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>
- MSSS. (2015). *Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes*. ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Récupéré sur <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001241/>
- MSSS. (2017). *Changements climatiques: Vulnérabilité et adaptation des immeubles*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré sur <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001941/>
- MSSS. (2017). *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Récupéré sur https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/PL_16-733-01W_MSSS.pdf
- Romanello, M., & al. (2021, 10 30). The 2021 report of the Lancet Countdown on health and climate change: code red for a healthy future. *The Lancet*, pp. 1619-1662.

HISTORIQUE DES VERSIONS (du plus ancien au plus récent)

Numéro et titre	Date d'adoption	Établissement d'origine
DST-005 Politique sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques	2022-03-31	CISSSMC

RÉDIGÉE OU RÉVISÉE PAR

Vincent Boisvert, Conseiller en développement durable pour le CISSSMC
Louis Lamontagne, Directeur des services techniques, DST;
Richard Pichette, Directeur adjoint des services techniques – opérations, DST;

PERSONNES CONSULTÉES :

Le Comité de développement durable du CISSSMC
Frédéric René, Gestionnaire de projets organisationnels, DG
Laurent Teasdale, Chef de service local pour l'équipe saines habitudes de vie et santé dentaire, DSPu
Martin Dea, Adjoint au PDG, DG
Kareem Nour, Coordonnatrice régionale, Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale, DSPu
Martine Vincent, Chef de service régional, Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale, DSPu
Simon Beaudoin, APPR - Équipe santé environnementale du Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale, DSPu
Isabelle Tardif, Responsable de la coordination professionnelle - Équipe santé environnementale du Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale, DSPu
Manon Lapalme, Directrice adjointe- services d'hôtellerie, DST
Cloé Rodrigue, Directrice de la recherche, DR